

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU CFU DU BUDGET ANNEXE CIMETIÈRE 2024

Préambule

I- Vue d'ensemble du Compte Financier Unique

II- Section fonctionnement

- a. Recettes
- b. Dépenses

III- Section d'investissement

- a. Recettes
- b. Dépenses

Préambule

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a ouvert l'expérimentation du compte financier unique (CFU) pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires. Compte tenu de la crise sanitaire liée à la Covid-19, l'expérimentation a débuté en 2021 (et non 2020, comme initialement prévu) et se poursuivra jusqu'en 2023.

Ainsi, la commune de La Trinité s'est portée candidate à la 3ème phase de l'expérimentation à compter de l'exercice 2023. Par le courrier de la Préfecture et de la DGFIP en date du 23 AOÛT 2023, cette candidature a été validée à compter de l'exercice 2023.

Cette expérimentation a été rendu possible grâce à l'adoption par la commune de la nomenclature budgétaire M57 au 1er janvier 2022.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

L'expérimentation est validée pour le budget principal et son budget annexe cimetière

I- Vue d'ensemble du CFU 2024

Résultat 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	75 320,00	124 372,86	199 692,86
	Recettes réalisées	52 000,00	46 000,00	98 000,00
	Restes à réaliser	-		-
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	75 320,00	124 372,86	199 692,86
	Dépenses réalisées	16 000,00	78 379,13	94 379,13
	Restes à réaliser			-
Différence entre titres et mandats		36 000,00	(32 379,13)	3 620,87
Résultats antérieurs reportés		12 000,00	40 052,86	52 052,86
Résultat de l'exercice 2024 selon CFU		48 000,00	7 673,73	55 673,73
Différence entre les restes à réaliser		-		-
Résultats cumulés		48 000,00	7 673,73	55 673,73

Les résultats de l'exercice 2024 font apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 7 673,73€. Dans le même temps, la section d'investissement présente un excédent de 48 000€.

II- Section de fonctionnement

Les tableaux ci-dessous retracent l'évolution des différents chapitres depuis 2022

Les recettes de fonctionnement

Chapitre				CFU 2024	CFU 2023	CA 2022
R	F	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 000,00	115 320,00	115 320,00
R	F	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	30 000,00	18 000,00	90 000,00
				46 000,00	133 320,00	205 320,00

Les dépenses de fonctionnement

Chapitre				CFU 2024	CFU 2023	CA 2022
D	F	011	Charges à caractère général	8 246,27	27 545,64	39 222,50
D	F	012	Charges de personnel et frais assimilés	18 132,86	18 482,00	22 697,00
D	F	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 000,00	115 320,00	115 320,00
				78 379,13	161 347,64	177 239,50

III- Section investissement

Il s'agit uniquement d'écriture de gestion de stock

Les recettes d'investissement

Chapitre				CFU 2024	CFU 2023	CA 2022
R	I	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 000,00	115 320,00	115 320,00
				52 000,00	115 320,00	115 320,00

Les dépenses d'investissement

Chapitre				CFU 2024	CFU 2023	CA 2022
D	I	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 000,00	115 320,00	115 320,00
				16 000,00	115 320,00	115 320,00